



# QUI VOUDRA ENCORE ÊTRE PP ?

La nouvelle circulaire définissant les missions des professeur-es principaux-ales est parue le 10 octobre 2018, elle abroge la précédente datant du 21 janvier 1993.

**Les missions du-de la professeur-e principal-e sont encore alourdies.** Coordination de l'équipe pédagogique, rédaction des synthèses des conseils de classe, lien avec les familles, la vie scolaire, les personnels sociaux et de santé y sont rappelés.

Mais comme nous le craignons, **d'autres missions, notamment concernant l'orientation, vont contribuer à la surcharge de travail des collègues.** On lit en filigrane la volonté de faire des professeur-es principaux-ales, une hiérarchie intermédiaire.

Le ministre compte sur les professeur-es principaux-ales pour pallier le manque causé par la disparition des CIO et le nombre insuffisant de PsyEn.

## A faire pour le PP de lycée (en plus de ce qu'on faisait déjà...)

- ✓ Informer les élèves sur les attendus des formations supérieures, sur le monde professionnel
- ✓ Faire le lien avec la Région pour mettre en œuvre les actions d'information organisées par l'établissement.

### En seconde

- ✓ Guider les élèves s'orientant en première générale dans leur choix d'enseignements de spécialité ou leur choix de série dans la voie technologique.
- ✓ Exploiter les résultats de chaque élève aux tests de positionnement pour composer les groupes d'accompagnement personnalisé (AP) et suivre leur évolution en cours d'année.

### En première

- ✓ Guider chaque élève dans ses choix d'enseignements de spécialité et d'options.

### En terminale

- ✓ Rédiger les avis sur les fiches d'orientation après concertation lors du premier conseil de classe, l'appréciation sur les fiches Avenir au second trimestre
- => organiser le tri en lien avec Parcoursup.

Il est à noter que la décision d'un second PP en terminale est rappelée dans la circulaire.

Si la charge de travail s'alourdit, **la reconnaissance financière reste inchangée** et les heures de vie de classe ne sont toujours pas abondées en moyens horaires. **Ajoutons les 16% de pouvoir d'achat perdus depuis 2000, qui acceptera d'être professeur-e principal-e dans ces conditions ?**

**« L'accord des intéressé-es » en toujours  
indispensable :  
ON NE PEUT PAS VOUS OBLIGER A ÊTRE PP**